



CONCOURS DE POÉSIE ADULTES ANNÉE 2026

SALON DES POÈTES
DE LYON

Le concours annuel de poésie est ouvert à tous les poètes adultes d'expression française de plus de 18 ans.
Les jeunes à partir de 16 ans peuvent participer s'ils le désirent, en suivant le présent règlement.

Ce concours comprend plusieurs catégories ou sections décrites ci-dessous.

1 – Section L Poésie Libre

• 1^{er} Prix : 100 € • 2^{ème} Prix : 50 €

Elle se rapporte à l'ensemble des poèmes rédigés en toute liberté d'écriture et de présentation. **La musique des mots, le rythme, les images seront recherchées. Pas de rimes ni syllabes régulières, mais assonances acceptées.**

2 – Section C Poésie Classique

• 1^{er} Prix : 100 € • 2^{ème} Prix : 50 €

Elle comprend les poèmes observant **les règles de la poésie classique : métrique et césure - absence de hiatus, alternances des rimes. Les élisions seront faites. Pour les poèmes à forme fixe, il y a lieu d'indiquer la forme choisie (ex. : ballade, triolet, virelai, etc.)**.

La recommandation est faite aux candidats qui craignaient de ne pas respecter strictement ces règles de présenter leurs œuvres dans la Section N.C (Néo-classique) ci-dessous.

3 – Section N.C Poésie Néo-Classique : • 1^{er} Prix : 100 € • 2^{ème} Prix : 50 €

Cette section permet de présenter des poèmes ne respectant pas strictement les règles de la prosodie.

Des mentions seront décernées aux poèmes remarqués.

Pour ces trois sections (L, C, NC) : sujet libre - maximum 30 vers par poème.

4 – Section S Sonnet – Prix « Léopold Morrelière » Maximum trois sonnets : • Un prix de 200 €

Selon la volonté du donateur, ce prix couronne **exclusivement un sonnet inédit et de forme rigoureusement classique : ABBA ABBA CCD EDE ou EED. SONNET RÉGULIER** – Le sonnet est composé de 14 vers en alexandrins - 2 quatrains et 2 tercets - **RESPECT DE LA CÉSURE** pour les mètres concernés (6/6) - PAS D'E MUET non élidé à LA CÉSURE (ou de pluriel de verbe conjugué tels "ils sonnent") - PAS DE REJET NI D'ENJAMBEMENT d'une strophe à l'autre ou d'un vers à l'autre - HIATUS FLAGRANT éliminatoire - HIATUS DE LECTURE sanctionné (Ex. Si la liaison ne peut être faite dans la lecture (ex. Il parti (t) et ...) - ÉLISION NON FAITE éliminatoire - Éviter à la césure le son rappelant la rime ou également les mots de même son trop proches - Éviter les « cheville » - Bien veiller à la chute (le dernier vers) qui doit évoquer une pensée élevée, délicate, brillante... - Consonne d'appui souhaitée dans les deux quatrains, non obligatoire dans les tercets - Les répétitions de mots, le pluriel rimant avec un singulier (considérés comme faute) sont éliminatoires.

Ce prix ne pourra être attribué qu'une seule fois au même lauréat.

5 – Section N Prix de la Nouvelle : • 1^{er} Prix : 100 € • 2^{ème} Prix : 50 €

Sujet libre et original, étonnant ; s'appliquer au côté inattendu de la chute. **Deux nouvelles sont admises. Maximum 3 pages dactylographiées de 50 lignes au plus, pour chaque nouvelle.**

RÈGLEMENT COMMUN POUR CES CINQ SECTIONS - Libre, Classique, Néo-classique, Sonnet et Nouvelle

Les œuvres seront originales et ne devront pas avoir été éditées, ni primées à d'autres concours. Les œuvres ne seront pas retournées.

**FAIRE UN CHEQUE GLOBAL QUEL QUE SOIT LE NOMBRE DES SECTIONS RETENUES
ET METTRE UN SEUL CODE POUR L'ENSEMBLE DES OEUVRES PROPOSEES**

**Pour concourir, remplir le document : Inscription pour tous les concours SDP 2026
FRAIS D'INSCRIPTION**

Les droits d'inscription et de secrétariat sont de :

- 7 € par poème pour les sections : Libre, Classique, Néo-classique et Sonnet.
- 10 € pour la 1^{ère} Nouvelle, 5€ pour la 2^{ème}

JURY

Les manuscrits seront appréciés par un jury placé sous l'autorité de la Présidente du Salon des Poètes de Lyon. Ce jury est composé de poètes et personnalités du monde littéraire qui ne participent pas au concours. Si la qualité des œuvres se révélait insuffisante, le jury se réservera le droit de ne pas attribuer certains prix. **Les décisions du jury sont sans appel.**

IMPORTANT

Un premier prix ne peut être attribué deux années de suite dans la même section au même lauréat.

RÉSULTATS

Les participants seront informés des résultats par l'envoi du palmarès et les lauréats seront personnellement invités à la proclamation des résultats lors de la remise officielle des prix qui aura lieu au cours d'une des réunions mensuelles du 4^{ème} trimestre de l'année. Il est vivement souhaité que les lauréats ne pouvant assister à cette réunion se fassent représenter pour retirer leur Prix ou Mention.

Pour toute demande de précisions supplémentaires, contacter :

Yvette Praeger

07 60 79 92 98 / 04 72 36 97 95

DATE de CLOTURE : 31 Mars 2026